



## PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL

N° 03/2014 Du 03/12/2014

L'an Deux Mille Quatorze et le Trois du mois de Décembre, s'est tenue la réunion plénière du Conseil de l'Ordre national de l'organisation des comptables agréés sous la présidence du Président M. BRAHIMI Mohamed, en présence de M. BERKACHE Mohamed, représentant M. le Ministre des Finances.

### Ordre du jour :

- Organisation de l'AGO
- Présentation des contenus des rapports, moral et financier
- Présentation du Plan d'Action 2015
- Divers

### Etaient présents : (Feuille de présence jointe.)

Mr. BRAHIMI MOHAMED	Président
Mr. FOUFA HAMID	Secrétaire Général
Mr. BELLILET ABDELHAFID	Membre
Mr. AHMED MESSAOUD MOHAMED	Membre
Mr. DJENIDI ABDELKADER	Membre
Mr. BERKACHE MOHAMED	Représentant de Monsieur le Ministre des finances

### Etaient absents :

Invité : Mr. ELBESGHI Mourad

Mr. DEGLA LAZHAR	Trésorier P/P Mr Foufa Hamid
Mr. BOUCHIBANE HOCINE	Membre mandat donné à Mr Djenidi AEK
Mr. HAMIDI AZEDDINE	Membre
Mr. BOUKERBOUA AHCENE	Membre Malade

L a séance fut déclarée ouverte par le Président à 10 h 40, par une petite allocution de bienvenue aux membres présents et remerciant M. EL BESGHI Mourad d'avoir bien voulu répondre à notre invitation.

Constatant que le quorum du Conseil est malgré tout atteint, la réunion peut se tenir valablement.

De l'ensemble des débats au tour de premier point inscrit à l'ordre du jour, il a été décidé :

1. La date de l'AGO est arrêtée au 20.12.2014
2. Publication sur les quotidiens nationaux (EL Khabar Jeudi et El Watan Dimanche).
3. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, prévoir deux communications.
  - Sur la loi de Finance 2015
  - Amendement de la loi 10/01 de la Profession.

Le Conseil a pris très bonne note et a apprécié l'intervention de M. EL BESGHI lequel a souhaité que les communications soient essentiellement présentées sous forme de forum et non de cours magistrale.

Puis, pour répondre au second point de l'ordre du jour, lecture a été faite des deux rapports et il a été décidé :

1. De modifier quelque peu le texte sur le rapport moral,
2. Présenter le rapport financier en distinguant chacune des deux phases (ancien et nouveau Conseil).

Le Troisième point a été quant à lui largement débattu et les décisions suivantes ont été retenues :

1. Ajout de Deux actions et suppression de deux autres
2. Proposer la cotisation à 15.000.00 DA pour l'année 2015.
3. Désignation du Censeur.

Enfin, dans le dernier point de l'Ordre du jour, il a été question du délibéré définitif sur l'indemnisation des frais de transport des membres du Conseil à l'occasion de leur déplacement pour, d'une part assister aux réunions, et, d'autre part exécuter une quelconque mission ordonné par le Conseil.

Enfin, dans le dernier point de l'Ordre du jour, il a été question du délibéré définitif sur l'indemnisation des frais de transport des membres du Conseil à l'occasion de leur déplacement pour, d'une part assister aux réunions, et, d'autre part exécuter une quelconque mission ordonné par le Conseil.

Après débat, et dans le souci de respect d'une part de la réglementation en vigueur, de préserver la trésorerie de l'Organisation et enfin de ne pas léser les confrères venant de l'intérieur de Pays (Ouargla, Constantine, Mila), il a été décidé :

1. Les frais de déplacements seront remboursés comme suit :

- \* Transport par Avion (sur présentation du billet aller-retour)
- \* Transport par route (10.00 DA/Km aller+retour)
- \* Hôtel : Participation du Conseil pour Une nuitée (avant ou après la Réunion) à hauteur de 6.000.00 DA.

Clôture du Procès verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 13 h 30.

رئيس المجلس الوطني  
براهيمي محمد



Représentant des  
Aussier

وزارة المالية  
المجلس الوطني للمحاسبة  
م. محمد ب. ك. ك. ك.  
مستشار الشؤون المسات